

Arrêté

Générale

colonial

## Arrêté n° 290 portant suppression du grade de commis de 4e classe dans la hiérarchie du personnel local des Postes et des Télégraphes.

n° 290

Ministère  
ACTES DU POUVOIR CENTRAL

Date de publication  
9 juin 1912

Numéro JO  
n° 191 du 01/10/1912

Date du numéro  
1 octobre 1912

### VISAS

Le Gouverneur de la Côte Française des Somalis et Dépendances, Officier de la Légion d'Honneur

**Vul'**ordonnance organique du 18 septembre 1844, rendue applicable à la Colonie par décret du 18 juin 4884

**Vul'**arrêté du 28 janvier 1911, portant réorganisation du service des Postes et Télégraphes : Le Conseil d'Administration entendu,

### TEXTE INTÉGRAL

Art. 1er, — Est supprimé, dans la hiérarchie du personnel local des Postes et des Télégraphes, le grade de commis de 4e classe, Art. 2 — Le présent arrêté, qui aura son effet à compter du 15 août 1912, sera enregistré et communiqué partout où besoin sera et inséré au Journal Officiel de la Colonie.

P.  
**PASCAL**